Ville de Villeneuve d'Ascq Décision



Objet : Avenant n° 1 - Affaire 24S0054 - Lot 2 Étanchéités

N°: VA_DEC2025_803 Service: Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2°, R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société SOREC, située à LEZENNES (59260), l'avenant n°1 du lot 2 du marché Maison de santé pluri-professionnelle Madeleine BRES afin de prendre en compte l'ajout de prestations devenues nécessaires.

Le marché est modifié comme suit :

Montant du marché : 329 027,01 € H.T

Avenant n°1: 7 021,38 € H.T représentant une plus-value de

2,13%

Nouveau montant marché : 336 048,39 € H.T

Imputation budgétaire : C/OP 202403 - 21313 418 2200 MSBRES

Politique publique (domaine-action-activité) : 06.4.1 Santé

Fait à Villeneuve d'Ascq le jeudi 6 novembre 2025

Le Maire.

Gérard CAUDRON

ID télétransmission: 059-215900930018-20250101-215220-AU-1-1

Date AR Préfecture : samedi 8 novembre 2025

N°: VA_DEC2025_803 (PROJET: VA_PROJDEC_13845) 1/1